

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°09-2022-120

PUBLIÉ LE 2 SEPTEMBRE 2022

Sommaire

09 - DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE L'ARIEGE - POLE PILOTAGE ET RESSOURCES / POLE PILOTAGE ET RESSOURCES

09-2022-09-01-00006 - ARRETE PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE ANV (1 page)	Page 3
09-2022-08-08-00003 - ARRETE PREFECTORAL PORTANT AJUSTEMENT DE PERIMETRE DES SERVICES DECONCENTRES DE LA DDFIP DE L'ARIEGE (6 pages)	Page 5
09-2022-09-01-00008 - DELEGATION DE SIGNATURE AU RESPONSABLE DU POLE PILOTAGE ET RESSOURCES ET GESTION FISCALE (2 pages)	Page 12
09-2022-08-30-00002 - DELEGATION DE SIGNATURE DU RESPONSABLE DE LA PAIERIE DEPARTEMENTALE DE FOIX (2 pages)	Page 15
09-2022-09-01-00010 - DELEGATION DE SIGNATURE DU RESPONSABLE DU PRS (2 pages)	Page 18
09-2022-09-01-00005 - DELEGATION DE SIGNATURE DU RESPONSABLE DU SGC DE FOIX (2 pages)	Page 21
09-2022-09-01-00009 - DELEGATIONS SPECIALES DE SIGNATURE POUR LE POLE GESTION FISCALE (4 pages)	Page 24
09-2022-09-01-00007 - LISTE DES RESPONSABLES DE SERVICE DISPOSANT DE LA DELEGATION EN MATIERE DE CONTENTIEUX ET DE GRACIEUX FISCAL (1 page)	Page 29

09 - DIRECTION DEPARTEMENTALE DES
FINANCES PUBLIQUES DE L'ARIEGE - POLE
PILOTAGE ET RESSOURCES

09-2022-09-01-00006

ARRETE PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE
ANV



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE
L'ARIEGE**
55 Cours Gabriel Fauré
BP 30086
09007 Foix Cedex

Arrêté portant délégation de signature

Le Directeur départemental des Finances publiques de l'Ariège,

Vu le code général des impôts, et notamment les articles 396 A, 410 de son annexe II et l'article 428 de son annexe III ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et notamment l'article 15 ;

Vu le décret du 11 février 2021 portant nomination de M. Paul CHATAIL, Administrateur général des Finances publiques et l'affectant à la Direction départementale des Finances publiques de l'Ariège ;

Vu la décision du Directeur général des Finances publiques en date du 19 février 2021 fixant au 1^{er} mars 2021 la date d'installation de M. Paul CHATAIL dans les fonctions de Directeur départemental des Finances publiques de l'Ariège ;

Décide :

Article 1^{er} – délégation de signature est donnée à :

- Mme Sylvia TOUTAIN-UBERTOSI, Administratrice des Finances publiques adjointe

afin de statuer sur les demandes d'admission en non valeur des créances irrécouvrables présentées par les comptables dans la limite de 100 000 € ;

- Mme Esther GELLENONCOURT, Inspectrice principale des Finances publiques

afin de statuer sur les demandes d'admission en non valeur des créances irrécouvrables présentées par les comptables dans la limite de 100 000 € ;

- Mme Fabienne MARTINEZ, Inspectrice des Finances publiques

afin de statuer sur les demandes d'admission en non valeur des créances irrécouvrables présentées par les comptables dans la limite de 5 000 €.

Article 2 – La présente décision prend effet le 1^{er} septembre 2022 et annule celle du 1^{er} septembre 2021.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs du département.

À Foix, le 1^{er} septembre 2022.

Le Directeur départemental des Finances publiques,

signé

Paul CHATAIL
Administrateur général des Finances publiques

09 - DIRECTION DEPARTEMENTALE DES
FINANCES PUBLIQUES DE L'ARIEGE - POLE
PILOTAGE ET RESSOURCES

09-2022-08-08-00003

ARRETE PREFECTORAL PORTANT AJUSTEMENT
DE PERIMETRE DES SERVICES DECONCENTRES
DE LA DDFIP DE L'ARIEGE



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE L'ARIÈGE**

55 Cours Gabriel FAURÉ
BP 30086
09 007 Foix Cedex 8

PÔLE GESTION PUBLIQUE

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL n°

portant ajustement de périmètre
des services déconcentrés
de la Direction Départementale
des Finances Publiques de l'Ariège

Le Directeur départemental des Finances publiques de l'Ariège

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU le code général des collectivités territoriales, notamment son article L1617-1 ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

VU le décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

VU l'arrêté du Ministre de l'Economie, des Finances et de la Souveraineté Industrielle et Numérique en date du 20 juin 2022, portant ajustement de périmètre des services déconcentrés de la direction générale des finances publiques

VU le décret du Président de la République en date du 25 novembre 2020 nommant Madame Sylvie DANIELO-FEUCHER en qualité de préfète de l'Ariège;

ARRÊTE :

Article 1er : En complément des dispositions de l'arrêté ministériel du 20 juin 2022, il est procédé, entre, d'une part, les Trésoreries de Lavelanet et Tarascon sur Ariège, et d'autre part, le service de gestion comptable de Foix, au transfert d'activité de la gestion comptable et financière des budgets indiqués en annexe I.

Article 2 : Monsieur le Secrétaire général de la Préfecture et Monsieur le Directeur départemental des Finances Publiques de l'Ariège sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture, et prendra effet au 1^{er} septembre 2022.

Fait à Foix, le

08 AOUT 2022

Dominique FOSSAT

P/ le préfet et par délégation
Le secrétaire général

Annexe à l'arrêté préfectoral n°

Comptable source	Collectivité ou établissement public	N° SIRET	Comptable cible
Trésorerie de Lavelanet	Syndicat intercommunal assainissement La Bastide sur l'Hers / le Peyrat	25090054500014	SGC de PAMIERES
Trésorerie Le Fossat	SMAHVL	25090047900016	SGC de PAMIERES
Trésorerie Le Fossat	ASA Irrigants de la Lèze	29090102400015	SGC de PAMIERES
Trésorerie Le Mas d'Azil	Syndicat mixte du bassin versant de l'Arize	20004989800014	SGC de PAMIERES
Trésorerie de Mirepoix	AFP de Dun Senesse	20002038600013	SGC de PAMIERES
Trésorerie de Mirepoix	AFP de Dun Tapia	20002556700013	SGC de PAMIERES
Trésorerie de Mirepoix	Syndicat du grand Hers	20007386400015	SGC de PAMIERES
Trésorerie de Mirepoix	AFAF de Dun extension Limbrassac	20009428200015	SGC de PAMIERES
Trésorerie de Mirepoix	Syndicat des eaux Besset/ Coutens	25090058600034	SGC de PAMIERES
Trésorerie de Mirepoix	SIVE de Moulin-Neuf/ Caudeval	25090151900018	SGC de PAMIERES
Trésorerie de Mirepoix	SIVE Belloc-Camon-St Quentin-Troye d'Ariège	25090157600026	SGC de PAMIERES

Annexe à l'arrêté préfectoral

Comptable source	Collectivité ou établissement public	N° SIRET	Comptable cible
Trésorerie de Lavelanet	Syndicat de voirie du CANTON DE LAVELANET	25090072700026	Service de Gestion Comptable de FOIX
Trésorerie de Lavelanet	SIVOM DU TOUYRE	24090005000016	Service de Gestion Comptable de FOIX
Trésorerie de Lavelanet	Syndicat d'Alimentation en Eau Potable du Pays d'Olmes (SAEPP)	25090055200036	Service de Gestion Comptable de FOIX
Trésorerie de Lavelanet	Association foncière pastorale de LIEURAC	29090074500016	Service de Gestion Comptable de FOIX
Trésorerie de Lavelanet	Association foncière pastorale de LEYCHERT	20002962700011	Service de Gestion Comptable de FOIX
Trésorerie de Lavelanet	Association foncière pastorale de CARCANIERES	29090086900014	Service de Gestion Comptable de FOIX
Trésorerie de Lavelanet	Association foncière pastorale de QUERIGUT	29090085100012	Service de Gestion Comptable de FOIX

Comptable source	Collectivité ou établissement public	N° SIRET	Comptable cible
Trésorerie de Tarascon sur Ariège	SYNDICAT DU SABARTHES	20009515600010	Service de Gestion Comptable de FOIX
Trésorerie de Tarascon sur Ariège	SYNDICAT DES MONTAGNES DE RABAT	25090044600015	Service de Gestion Comptable de FOIX
Trésorerie de Tarascon sur Ariège	SYNDICAT DE LA FORET INDIVISE DE	25090043800012	Service de Gestion Comptable de FOIX
Trésorerie de Tarascon sur Ariège	Association foncière pastorale de MERCUS	29090088500010	Service de Gestion Comptable de FOIX
Trésorerie de Tarascon sur Ariège	Association foncière pastorale de GENAT	29090087700017	Service de Gestion Comptable de FOIX
Trésorerie de Tarascon sur Ariège	Association foncière pastorale de BEDEILHAC-AYNAT	29090116400019	Service de Gestion Comptable de FOIX
Trésorerie de Tarascon sur Ariège	Association foncière pastorale de CAZENAVE	20003788500015	Service de Gestion Comptable de FOIX
Trésorerie de Tarascon sur Ariège	Association foncière pastorale de GESTIES	20007442500014	Service de Gestion Comptable de FOIX
Trésorerie de Tarascon sur Ariège	Association foncière pastorale de LA PIQUE D ENDRON	29090040600015	Service de Gestion Comptable de FOIX
Trésorerie de Tarascon sur Ariège	Association foncière pastorale de SEM LE RANCIER	29090118000015	Service de Gestion Comptable de FOIX
Trésorerie de Tarascon sur Ariège	Association foncière pastorale de OLBIER AUZAT	29090732800014	Service de Gestion Comptable de FOIX
Trésorerie de Tarascon sur Ariège	Association foncière pastorale de AUZAT "SALEIX"	29090726000019	Service de Gestion Comptable de FOIX

09 - DIRECTION DEPARTEMENTALE DES
FINANCES PUBLIQUES DE L'ARIEGE - POLE
PILOTAGE ET RESSOURCES

09-2022-09-01-00008

DELEGATION DE SIGNATURE AU RESPONSABLE
DU POLE PILOTAGE ET RESSOURCES ET
GESTION FISCALE

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE
L'ARIEGE**

**55 Cours Gabriel Fauré
BP 30086
09007 Foix Cedex**

Décision de délégation de signature au responsable du pôle pilotage et ressources et gestion fiscale

L'Administrateur général des Finances publiques, Directeur départemental des Finances publiques de l'Ariège,

Vu le décret n°2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la Direction générale des Finances publiques (DGFIP) ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des Administrateurs des Finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création de la Direction départementale des Finances publiques de l'Ariège ;

Vu le décret du 11 février 2021 portant nomination de M. Paul CHATAIL, Administrateur général des Finances publiques et l'affectant à la Direction départementale des Finances publiques de l'Ariège ;

Vu la décision du Directeur général des Finances publiques en date du 19 février 2021 fixant au 1^{er} mars 2021 la date d'installation de M. Paul CHATAIL dans les fonctions de Directeur départemental des Finances publiques de l'Ariège ;

Décide :

Article 1 - Délégation de signature est donnée à :

- Monsieur Marc COCCHIO, Administrateur des Finances publiques, adjoint au Directeur et responsable du pôle pilotage et ressources ;
- Madame Sylvia TOUTAIN-UBERTOSI, Administratrice des Finances publiques adjointe, responsable du pôle gestion fiscale

à l'effet de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer, seul, ou concurremment avec moi, sous réserve des dispositions de l'article 2 et des restrictions expressément prévues par la réglementation, tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent.

Ils sont autorisés à agir en justice et effectuer des déclarations de créances.

Article 2 – Sont exclus du champ de la présente délégation tous les actes afférents à l'exercice des missions exclusivement dévolues aux comptables publics par l'article 18 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012.

Article 3 – La présente décision prend effet le 1^{er} septembre 2022 et annule celle du 1^{er} mars 2021.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs du département .

À Foix, le 1^{er} septembre 2022

Le Directeur départemental des Finances publiques,

signé

Paul CHATAIL
Administrateur général des Finances publiques

09 - DIRECTION DEPARTEMENTALE DES
FINANCES PUBLIQUES DE L'ARIEGE - POLE
PILOTAGE ET RESSOURCES

09-2022-08-30-00002

DELEGATION DE SIGNATURE DU RESPONSABLE
DE LA PAIERIE DEPARTEMENTALE DE FOIX

Direction départementale
des Finances publiques de l'Ariège

Centre des Finances publiques de FOIX
Rue Pierre Mendès-France

09007 FOIX

DÉLÉGATION DE SIGNATURE DU RESPONSABLE DE LA Paierie Départementale de l'Ariège

Le comptable, responsable de la **Paierie Départementale de l'Ariège**

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à **Mme BAUDET Céline , inspectrice**, adjointe au comptable chargé de la **Paierie Départementale de l'Ariège**, à l'effet de signer au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder 60 mois et porter sur une somme supérieure à 10 000 € ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

c) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Durée et Montant
FIL Anne Marie	<i>Contrôleur Principal</i>	<i>48 mois et 5 000 €</i>
RISSE Colleen	<i>Agent administratif</i>	<i>48 mois et 5 000 €</i>
GIAMI Jeannine	<i>Agent administratif</i>	<i>48 mois et 5 000 €</i>
MERCIER Emilie	<i>Agent administratif</i>	<i>48 mois et 5 000 €</i>
DUPRE Stéphanie	<i>Contrôleur Principal</i>	<i>48 mois et 5 000 €</i>
NEVES René	<i>Contrôleur</i>	<i>48 mois et 5 000 €</i>
MENASPA Aurélie	<i>Agent administratif</i>	<i>48 mois et 5 000 €</i>

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de l'Ariège

A FOIX, le 30 août 2022

La comptable,

signé

Agnès SICRE PUJOL,
Inspectrice Divisionnaire

09 - DIRECTION DEPARTEMENTALE DES
FINANCES PUBLIQUES DE L'ARIEGE - POLE
PILOTAGE ET RESSOURCES

09-2022-09-01-00010

DELEGATION DE SIGNATURE DU RESPONSABLE
DU PRS



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

DELEGATION DE SIGNATURE
DU RESPONSABLE DU POLE DE RECOUVREMENT SPECIALISE DE L'ARIEGE

La comptable, responsable du Pôle de Recouvrement Spécialisé de l'Ariège

Vu le code général des impôts, et notamment les articles 408 et 410 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257 A et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses relatives aux pénalités de recouvrement, aux intérêts moratoires et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-après ;

2°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;

3°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

4°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances, dans la limite précisée dans le tableau ci-après ;

aux agents des finances publiques désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions gracieuses	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé	Limite des actes relatifs au recouvrement
Laurent ANDRIEUX	contrôleur	5 500,00 €	6 mois	10 000,00 €	10 000,00 €
Thierry LECERF	Contrôleur principal	5 500,00 €	6 mois	10 000,00 €	10 000,00 €

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratif du département de l'Ariège.

A Foix , le 01/09/2022

La comptable, responsable du Pôle de Recouvrement Spécialisé,

Signé

Florence ALET

Inspectrice Divisionnaire des Finances Publiques

09 - DIRECTION DEPARTEMENTALE DES
FINANCES PUBLIQUES DE L'ARIEGE - POLE
PILOTAGE ET RESSOURCES

09-2022-09-01-00005

DELEGATION DE SIGNATURE DU RESPONSABLE
DU SGC DE FOIX



Direction départementale des Finances publiques de l'Ariège
Service de Gestion Comptable (SGC) de FOIX
Rue Pierre Mendès France
BP90092
009007 FOIX CEDEX

DÉLÉGATION DE SIGNATURE DU RESPONSABLE DU SGC DE FOIX

Le comptable, responsable du SGC de FOIX

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée, à l'effet de signer au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder les durées et les sommes précisées au tableau ci-dessous ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

c) tous actes d'administration et de gestion du service.

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Durée et Montant
Damien DEGUEILLE	<i>Inspecteur</i>	<i>36 mois et 10.000 €</i>
Assia DEDIEU	<i>Inspectrice</i>	<i>36 mois et 10.000 €</i>
Rachel BALDI	<i>Agent contractuel</i>	<i>3 mois et 10.000 €</i>
Marine TEIXEIRA	<i>Agent administratif</i>	<i>3 mois et 10.000 €</i>
Jacques ESCANDE	<i>Agent administratif</i>	<i>3 mois et 10.000 €</i>

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer les bordereaux de remises de chèques et les procès-verbaux de contrôle des régies à M. Damien DEGUEILLE, inspecteur.

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer les documents suivants :

a) les états récapitulatifs de dépenses transmis par les collectivités en vue du versement de subventions

b) les accusés-réceptions des oppositions reçues (SARD)

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade
Damien DEGUEILLE	<i>Inspecteur</i>
Assia DEDIEU	<i>Inspectrice</i>
Corinne BERTA	<i>Contrôleur</i>
Sophie GAILLARD	<i>Contrôleur</i>
Mathilde FARGUES	<i>Agent administratif</i>
Amélie LAGUERRE	<i>Agent contractuel</i>

Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de l'Ariège.

A FOIX, le 01/09/2022
Le comptable,

Philippe CROUZIL
Inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques

Signé

09 - DIRECTION DEPARTEMENTALE DES
FINANCES PUBLIQUES DE L'ARIEGE - POLE
PILOTAGE ET RESSOURCES

09-2022-09-01-00009

DELEGATIONS SPECIALES DE SIGNATURE POUR
LE POLE GESTION FISCALE

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE L'ARIEGE**
55 Cours Gabriel Fauré
BP 30086
09007 Foix Cedex

Décision de délégations spéciales de signature pour le pôle gestion fiscale

L'Administrateur général des Finances publiques,
Directeur départemental des Finances publiques de l'Ariège,

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la Direction générale des Finances publiques (DGFIP) ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des Administrateurs des Finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 09 juin 2010 portant création de la Direction départementale des Finances publiques de l'Ariège ;

Vu le décret du 11 février 2021 portant nomination de M. Paul CHATAIL, Administrateur général des Finances publiques et l'affectant à la Direction départementale des Finances publiques de l'Ariège ;

Vu la décision du Directeur Général des Finances Publiques en date du 19 février 2021 fixant au 1^{er} mars 2021 la date d'installation de M. Paul CHATAIL dans les fonctions de Directeur départemental des Finances publiques de l'Ariège ;

Décide :

Article 1 : Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur division ou de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

1. Pour la Division Contrôle fiscal-Contentieux-Affaires juridiques :

Mme Esther GELLENONCOURT Inspectrice principale des Finances publiques, reçoit délégation de signer tous les actes relevant de la gestion courante de sa division.

Mme Noëlie BLAIN-DESCORMIERS, M. Jacques DE MARTIN DE VIVIES, Mme Claude RODELLA-CARILLO, Inspecteurs des Finances publiques reçoivent délégation de signer tous les actes relevant de la gestion courante relatifs au fonctionnement de leur service.

2. Pour la Division Assiette et recouvrement-Missions foncières :

Mme Esther GELLENONCOURT, Inspectrice principale des Finances publiques, reçoit délégation de signer tous les actes relevant de la gestion courante de la division.

Mme Fabienne MARTINEZ, Mme Karine SABLÉ-TEYCHENÉ et Mme Anne-Marie URBANIAK, inspectrices des finances publiques, M. Nicolas VOCEL, Inspecteurs des Finances publiques reçoivent délégation de signer tous les actes relevant de la gestion courante relatifs au fonctionnement de leur service.

M. David GAMBILLON, Contrôleur des Finances publiques, reçoit semblable délégation à condition de n'en faire usage qu'en cas d'empêchement de Mme Fabienne MARTINEZ, Mme Karine SABLÉ-TEYCHENÉ, Mme Anne-Marie URBANIAK Inspectrices des Finances publiques et M. Nicolas VOCEL, Inspecteur des Finances publiques, les tiers n'ayant toutefois pas à se faire justifier de cet empêchement.

Article 2 : La présente décision prend effet le 1^{er} septembre 2022 et annule celle du 1^{er} septembre 2021.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs du département

À Foix, le 1^{er} septembre 2022.

Le Directeur départemental des Finances publiques,

signé

Paul CHATAIL
Administrateur général des Finances publiquesⁱ

09 - DIRECTION DEPARTEMENTALE DES
FINANCES PUBLIQUES DE L'ARIEGE - POLE
PILOTAGE ET RESSOURCES

09-2022-09-01-00007

LISTE DES RESPONSABLES DE SERVICE
DISPOSANT DE LA DELEGATION EN MATIERE DE
CONTENTIEUX ET DE GRACIEUX FISCAL



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE
L'ARIEGE
55 Cours Gabriel Fauré
BP 30086
09007 Foix Cédex**

Direction départementale des Finances publiques de l'Ariège

Liste des responsables de service disposant de la délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal prévue par le III de l'article 408 de l'annexe II au code général des impôts

Prénom Nom	Responsables des services
Bruno ABELLA	Service des impôts des entreprises de l'Ariège
Hélène MANGANARO	Service des impôts des particuliers de Foix
Nathalie MARIE-JOSEPH	Service des impôts des particuliers de Saint-Girons
Nicolas TIGNOL	Service des impôts des particuliers de Pamiers
Thierry HUREAU	Service de publicité foncière et d'enregistrement de Foix
Vincent DELAGE	Pôle Départemental de Contrôle
Florence ALET	Pôle de recouvrement spécialisé
Pascale COLIN	Service Départemental des Impôts Fonciers

La présente délégation prend effet le 1^{er} septembre 2022 et annule celle du 31 décembre 2021.

À Foix, le 1^{er} septembre 2022.

Le Directeur départemental des Finances publiques,

signé

Paul CHATAIL
Administrateur général des Finances publiques